

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°45-2024-170

PUBLIÉ LE 24 JUIN 2024

Sommaire

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du Loiret / DCL-BER

45-2024-06-24-00006 - AP horaires bureau de vote INGRE ORLEANS - (1 page)

Page 3

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du
Loiret

45-2024-06-24-00006

AP horaires bureau de vote INGRE ORLEANS -

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL PORTANT REPORT DE LA FERMETURE DES BUREAUX DE VOTE DE LA
COMMUNE D'INGRE ET D'ORLÉANS À L'OCCASION DE L'ÉLECTION DES DÉPUTÉS À
L'ASSEMBLÉE NATIONALE DES 30 JUIN ET 07 JUILLET 2024

La préfète du Loiret
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral, notamment l'article R.41 ;

VU le décret n° 2024-527 du 9 juin 2024 portant convocation des électeurs pour l'élection des députés à l'Assemblée nationale ;

VU le décret du 13 juillet 2023 portant nomination de Madame Sophie BROCAS, Préfète de la région Centre-Val de Loire, Préfète du Loiret ;

VU l'arrêté préfectoral du 29 mai 2024 portant délégation de signature à Monsieur Stéphane COSTAGLIOLI, secrétaire général de la préfecture du Loiret ;

VU les demandes formulées par les maires des communes d'Ingré et d'Orléans ;

SUR la proposition du secrétaire général de la Préfecture du Loiret,

A R R E T E

Article 1er : Pour l'élection des députés à l'Assemblée nationale des 30 juin et 07 juillet 2024 et par dérogation aux dispositions de l'article R.41 du code électoral, les bureaux de vote des communes d'Ingré et d'Orléans fermeront leurs portes à 19 heures le dimanche 30 juin et le dimanche 07 juillet 2024.

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture du Loiret, le maire d'Ingré et le maire d'Orléans sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché dans les commune concernées.

Fait à Orléans, le 24 juin 2024

Pour la Préfète et par délégation,
Le secrétaire général,

Signé : Stéphane COSTAGLIOLI